



Nancy, le 19 août 2022

Prime d'attractivité :

la nouvelle fausse bonne idée de la DGFIP !!!

Jamais à court d'idée calamiteuse en matière de Ressources Humaines et toujours dans une stratégie de diviser pour mieux régner, la DGFIP expérimente actuellement un peu partout en France, sur des postes posant des difficultés de recrutement, le versement d'une prime d'attractivité de 10 000 euros afin de « fidéliser les agents ».

Pour cela, elle vient de lancer un appel à candidatures national (donc, hors mouvements locaux de mutations) ciblé sur 111 emplois A+, A, B et C du réseau, à effet du 31 décembre 2022.

Pour la DDFiP de Meurthe et Moselle, les emplois concernés sont :

- un poste d'inspecteur au SIP de Longwy ;
- un poste de contrôleur au SIP de Longwy ;
- et un poste de contrôleur au futur SGC de Longwy.

Cette prime sera attribuée à la double condition de :

- l'exercice réel d'une mobilité géographique ou fonctionnelle ;
- et de l'existence d'une difficulté particulière à pourvoir un emploi.

L'agent qui rejoindra l'un des postes bénéficiera de la prime d'un montant de 10.000 euros, qui sera versée en 3 fois :

- 40 %, lors de l'installation du fonctionnaire dans son nouvel emploi ;
- 20 %, au terme d'une durée égale à la moitié de la période de référence, soit 2 ans et demi ;
- 40 %, au terme de la période de référence.

Pour l'instant, ce genre de prime était lié à une « sujétion géographique » et versé à des agents travaillant dans un secteur géographique particulier et non pas versé à quelques postes jugés peu demandés.

La DGFIP pourrait appuyer ce nouveau dispositif sur le seul précédent connu en métropole, c'est à dire la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis mise en place en 2020.

Or, ce nouveau dispositif n'a rien à voir avec celui-ci.

En effet, en Seine Saint Denis, les personnels éligibles sont tous les agents qui exercent leurs fonctions de façon permanente dans le département quel que soit leur statut, leur grade ou les missions qu'ils exercent. Ils devront simplement avoir 5 ans d'ancienneté en Seine Saint Denis à compter du 1^{er} octobre 2020.

Bien que les problématiques pour combler un poste vacant existent à la DGFIP, les difficultés rencontrées pour exercer nos métiers se limitent rarement à un poste en particulier et concernent le plus souvent une mission, un service ou un territoire tout entier.

Le versement d'une prime individuelle ne modifiera en rien les difficiles conditions de travail des agents et ne sera au mieux qu'un pansement sur une jambe de bois.

Pour la CGT Finances Publiques, le comblement des postes vacants doit passer par le recrutement et la formation de fonctionnaires en nombre.

Mais également par une revalorisation conséquente des salaires, l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois.

Les maux mêmes qui sont à l'origine des déserts territoriaux en matière de service public.

